

FORMALITÉS de VOYAGE

Administratives & Sanitaires

1. Formalités administratives

Préalable : **passport valable** pour la période concernée, **à 6 mois au minimum de sa date d'expiration lors de la date du retour de voyage.**

- 1 visa touristique de **30** jours à entrée **unique.**
- 1 visa touristique de **30** jours à entrées **multiples.**
- Passeport **valide 6 mois minimum**, à la date du retour
- 1 **invitation officielle** pour la durée du voyage projeté.
- Délivrance possible d'un visa à l'aéroport lors de l'arrivée.

2. Formalités sanitaires

Outre l'importance d'**être à jour de sa vaccination DTP**, des dispositions peuvent être requises pour accéder à certains pays, dont la/les vaccination(s) suivante(s) :

Fièvre Jaune :

Autre(s) :

Lors du passage aux frontières, il est important d'être en possession de son carnet de santé et/ou de ses certificats de vaccinations qui peuvent être réclamés.

Par ailleurs, il est très fortement recommandé de consulter le site de *France Diplomatie* « [Conseil aux voyageurs](#) » qui fournira des éléments actualisés sur le(s) pays visité(s).



Paul Pellecier - Guide de haute montagne

Tel : 33 (0) 612 443 859

www.ascendances.fr : contact@ascendances.fr